



LES COTISATIONS DE VOTRE REGIME EVOLUENT

Nous vous proposons deux solutions d'évolution de vos cotisations au 1er janvier 2023 afin de mettre votre régime techniquement à l'équilibre et le rendre optimal

- Ces propositions ont été faites sur la base des lois et règlements en vigueur. Tout élément nouveau nous contraindrait à revoir nos propositions (réforme de la retraite...)
- Notre approche tarifaire tient compte :
 - Du S/P net 2016-2021 à 121,6%
 - Des tarifs en vigueur en 2022
 - Effectif 2021: 9 769 non cadres et 1 748 cadres
- Les cotisations proposées en % du TATB sont hors évolution législative et réglementaire.

1^{ERE} PROPOSITON POUR UN CONTRAT CADRE



Taux de cotisations appliqués aux traitements de référence TA et TB

Risque	du 01/01/ 2016 au 31/12/2022	À compter du 01/01/2023
Décès	0,79%	0,96%
Incapacité-invalidité	0,71%	0,87%
Total Prévoyance	1,50%	1,83%

Exemple 1 : évolution de la cotisation annuelle pour un cadre ayant un salaire moyen annuel de 50 000 €

Risque	du 01/01/ 2016 au 31/12/2022	À compter du 01/01/2023
Total Prévoyance	750€	915€
Hausse en %	-	22%
Hausse mensuelle en €	-	13,75€

1^{ERE} PROPOSITON POUR LE CONTRAT DES NON CADRE



Taux de cotisations du régime de la Répartition Pharmaceutique appliqués aux traitements de référence TA et TB

Risque	du 01/01/ 2016 au 31/12/2022	À compter du 01/01/2023
Décès	0,36%	0,44%
Mensualisation	0,66%	0,80%
Incapacité-invalidité	1,45%	1,77%
Total Prévoyance	2,47%	3,01%

Exemple 2 : évolution de la cotisation annuelle pour un cadre ayant un salaire moyen annuel de 25 000 €

Risque	du 01/01/ 2016 au 31/12/2022	À compter du 01/01/2023
Total Prévoyance	618€	753€
Hausse en %	-	22%
Hausse mensuelle en €	-	11,25€

2EME PROPOSITION POUR LE CONTRAT DES CADRES : ÉTALEMENT EN 2 FOIS



Taux de cotisations du régime de la Répartition Pharmaceutique appliqués aux traitements de référence TA et TB

Risque	du 01/01/ 2016 au 31/12/2022	du 01/01/2023 au 30/06/2023	du 01/07/2023 au 31/12/2023
Décès	0,79%	0,90%	1,03%
Incapacité- invalidité	0,71%	0,81%	0,92%
Total Prévoyance	1,50%	1,71%	1,95%

Exemple 3 : évolution de la cotisation annuelle pour un cadre ayant un salaire moyen annuel de 50 000 €

Risque	du 01/01/ 2016 au 31/12/2022	du 01/01/2023 au 30/06/2023	du 01/07/2023 au 31/12/2023
Total Prévoyance	750€	428€	488€
Hausse en %	-	14%	14%
Hausse mensuelle en €	-	8,83€	4,95€

2EME PROPOSITION POUR LE CONTRAT DES NON CADRES : ÉTALEMENT EN DEUX FOIS



Taux de cotisations du régime de la Répartition Pharmaceutique appliqués aux traitements de référence TA et TB

Risque	du 01/01/ 2016 au 31/12/2022	du 01/01/2023 au 30/06/2023	du 01/07/2023 au 31/12/2023
Décès	0,36%	0,41%	0,47%
Mensualisation	0,66%	0,75%	0,86%
Incapacité-invalidité	1,45%	1,65%	1,88%
Total Prévoyance	2,47%	2,81%	3,21%

Exemple 4 : évolution de la cotisation annuelle pour un cadre ayant un salaire moyen annuel de 25 000 €

Risque	du 01/01/ 2016 au 31/12/2022	du 01/01/2023 au 30/06/2023	du 01/07/2023 au 31/12/2023
Total Prévoyance	618€	351€	401€
Hausse en %	-	14%	14%
Hausse mensuelle en €	-	7,00€	4,25€